

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/24

L'an deux mille vingt-trois, et le 29 juin, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Jean-Luc ALASSET, Laurette BEAUMONT, Patrick BECOURT, Daniel BELONDRADE, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Pierre-Yves CAILLAT, Aurélie CANTIE, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Christophe DEMESSANCE, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Sylvain JUSTAUT, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique MARQUET, Joël MASSACRIER, Guy MERCADIE, Olivier MEROU, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Mickaël PAGNAC, Jean-Louis REMY, Jean-Pierre ROCHETTE, Michel TOUJA, Jean-Pierre WASSER

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Serge BERENGUER, Henri-Pierre BRANCOURT, Michel DEL PONTE, Christophe FREZOU, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Serge KONDRYSZYN, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Eric MARTY, René PACHER, Patrick PALLEJA, Francette ROS NONO, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis BOUSQUET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL SITUÉ CHEMIN DU GRIL A NAILLOUX AVEC TERRES DU LAURAGAIS

Monsieur le Président informe Le SPEHA va débiter des travaux dans le bâtiment du siège pour la création de nouveaux bureaux à l'étage.

La phase de démolition va impliquer de grandes contraintes de bruit, vibration, et poussière pour les agents administratifs.

Le SPEHA a donc cherché des solutions de délocalisation des agents administratifs pour la période de travaux la plus contraignante.

La communauté de communes Terres du Lauragais est propriétaire d'un local situé chemin du Gril, à Nailloux.

Ces locaux sont actuellement inoccupés suite au relogement des services administratifs de la communauté de communes, 73 avenue de la Fontasse à Villefranche de Lauragais après fusion des communautés de communes de Cap Lauragais, Cœur Lauragais et CoLaurSud.

Les élus du bureau ont émis un avis favorable au fait de louer ces locaux au SPEHA, pour une durée de 5 mois à partir du 20/07/23, pour un loyer de 550 €/mois.

Il est proposé de formaliser cette location par la signature d'une convention de mise à disposition de ces locaux entre Terres du Lauragais et le SPEHA.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 07/07/2023



ID : 031-200079804-20230629-D2023_24-DE

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- de donner mandat à Monsieur le Président pour signer la convention
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes les dispositions de la présente convention.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Le Président



Jean-Louis REMY

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 031-200079804-20230629-D2023_24-DE